

REGLEMENT ENDURO 2014

Art. 0401 Dénomination

L'Enduro est une épreuve **motocycliste** tout terrain dans laquelle la régularité, l'endurance et l'adresse constituent les facteurs de classement. Les compétitions sont ouvertes à tous les détenteurs d'une licence d'Enduro pilotant un motorcycle de la catégorie 1 - groupe A1 Motocycles Solos.

Art. 0402 Réglementation

Les épreuves d'enduro nationales et européennes sont régies par le règlement particulier de l'épreuve (RP) rédigé en conformité avec le Code Sportif National Belge et ses annexes respectives. Tout cas non prévu au règlement national sera tranché par le Groupe de travail Enduro. En cas de différence entre les textes français et néerlandais, le Groupe de travail Enduro sera compétent. En cas de situation non prévue ou de contestation du présent règlement, le règlement d'Enduro (6 jours) de la Fédération Internationale de Motocyclisme (F.I.M.) sera pris comme guide de référence. Les épreuves d'enduro internationales sont régies par le règlement particulier de l'épreuve rédigé en conformité avec le Code Sportif de la FIM, et ses annexes respectives. Le présent règlement peut être adapté en cours d'année par le groupe de travail enduro. Les épreuves d'enduro sont accessibles à tout titulaire d'une licence annuelle Enduro valable, ou d'une autorisation de participation à la manifestation (quelle que soit la catégorie choisie par le pilote).

Les coureurs participant sous le couvert d'une licence une manifestation n'entreront pas en ligne de compte pour l'élaboration des classements des championnats de Belgique.

Art. 0403 Catégories et groupes

Les licenciés devront être affiliés à un club FMWB ou VMBB.

Les Groupes

Enduro 1 : De 100cc à 125cc 2T De 175cc à 250cc 4T

Enduro 2 : De 175cc à 250cc 2T De 290cc à 450cc 4T

Enduro 3 : De 290cc à 500cc 2T De 475cc à 650cc 4T

Seul le certificat de conformité du motorcycle fait foi du choix du groupe

1. Randonneurs : Open

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 18 ans minimum, porteur d'une licence annuelle ou porteur d'une licence une manifestation délivrée sur place par la Commission Sportive. (Voir annexe technique). Et pour autant que celui-ci n'ait pas détenu de licence autre que randonneur les années précédentes. Cylindrée libre.

2. Motos Classiques : Open

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 18 ans minimum, porteur d'une licence annuelle ou porteur d'une licence une manifestation délivrée sur place par la Commission Sportive. (Voir annexe technique). Cylindrée libre.

3. 50cc :

Catégorie accessible à tout pilote **âgé entre 16 ans et 18 ans. Catégorie réservée uniquement** aux machines 50cc avec certificat de conformité et homologuée c8.

4. Girls :

Catégorie **accessible à toute conductrice âgée de minimum 18 ans**, détentrice d'une licence annuelle ou porteuse **d'une licence une manifestation** délivrée sur place par la Commission Sportive. (Voir annexe technique). **Cylindrée libre.**

5. 125 4Temps :

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 18 ans minimum, porteur d'une licence annuelle ou porteur d'une licence une manifestation délivrée sur place par la Commission Sportive. (voir annexe technique). Cylindrée libre.

Les pilotes de moins de 24 ans peuvent participer dans cette catégorie.

6. Juniors :

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 24 ans minimum, porteur d'une licence annuelle ou porteur d'une licence une manifestation délivrée sur place par la Commission Sportive. (Voir annexe technique). Cylindrée libre.

Catégorie ouverte **aux pilotes licenciés Enduro Juniors du CB 2013** et aux 5 premiers randonneurs du CB 2013. **Accès facultatif pour les autres pilotes Randonneurs, Gentlemen et Espoirs de plus de 24 ans.**

7. Gentlemen :

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 38 à 45 ans au 1er janvier de l'année des compétitions, porteur d'une licence annuelle ou porteur d'une licence une manifestation délivrée sur place par la Commission Sportive. (Voir annexe technique). Cylindrée libre.

Les pilotes qui possédaient une licence gentlemen en **2013** sans atteindre **38** ans au 1er janvier **2014** seront autorisés à continuer dans ce groupe. Les Gentlemen rouleront ensemble, toutes cylindrées groupées.

8. Experts

Catégorie accessible à tout pilote âgé de plus de 45 ans au 1er janvier de l'année des compétitions, porteur d'une licence annuelle ou porteur d'une licence une manifestation délivrée sur place par la Commission Sportive. (Voir annexe technique).

Les Experts rouleront ensemble, toutes cylindrées groupées. Cylindrée libre.

9. Nationaux :

Catégorie accessible à tout pilote âgé de 24 ans minimum, porteur d'une licence annuelle ou porteur d'une licence une manifestation délivrée sur place par la Commission Sportive. (Voir annexe technique). Cylindrée libre.

Catégorie ouverte aux pilotes licenciés Enduro Nationaux du **CB 2013** et: obligatoire pour les 5 premiers scratch du C. B. Junior **2013**. **Accès facultatif pour les autres pilotes Juniors, Gentlemen et Espoirs de plus de 24 ans.**

Catégorie ouverte aux Inters Enduro NON-licenciés depuis 3 ans, ainsi qu'aux pilotes licenciés Inters dans d'autres disciplines motocyclistes excepté le Motocross.

10. Espoirs :

Catégorie accessible aux pilotes dont l'âge est compris entre 18 et 23 ans à la prise de la licence de l'année des compétitions, **porteur d'une licence annuelle ou porteur d'une licence une manifestation délivrée sur place par la Commission Sportive. (Voir annexe technique).**

Cylindrée libre.

11. Inters :

Catégorie accessible à la licence Enduro Inters ainsi qu'aux pilotes Inters de toutes les autres disciplines et des autres fédérations, **porteur d'une licence annuelle ou porteur d'une licence une manifestation délivrée sur place par la Commission Sportive. (Voir annexe technique).**

Cylindrée libre.

Art. 0404 Equipement des motocycles

A : Tous les motocycles devront être conformes aux obligations du code de la route.

B : Le changement de motocycle au cours de l'épreuve entraînera l'exclusion.

C : Pour rappel : Un changement de motorcycle est autorisé AVANT l'épreuve; toutefois, le conducteur est tenu d'en aviser le délégué de la Commission Technique afin de passer un nouveau contrôle technique. Il est également tenu d'en informer le directeur de course.

D : Des contrôles aléatoires au sonomètre auront lieu pour toutes les catégories:

- lors du Contrôle Technique. Si la moto est trop bruyante = refus de départ
- à des endroits bien choisis du parcours. Le temps nécessaire à ce contrôle sera neutralisé. Le pilote concerné sera informé.

E : Lors du contrôle technique, le CADRE du motorcycle sera MARQUE. Le conducteur vérifiera lui-même le marquage. Aucun litige à ce sujet ne sera admis.

F : Plaques-numéros pour pilotes licenciés :

Le numéro de course sera attribué avec la licence. La plaque frontale et les 2 plaques latérales doivent respecter les conditions suivantes: -Couleur du fond de plaque et des chiffres par catégorie comme repris ci-dessous

Catégorie	Numéros de course	Couleur du Fond	Couleur des Chiffres
Inters	1 à 49	Jaune	Noirs
Espoirs	50 à 99	Jaune	Rouges
Nationaux	100 à 169	Rouge	Blancs
Gentlemen	170 à 209	Noir	Blancs
Experts	210 à 249	Blancs	Rouge
Juniors	250 à 349	Blancs	Noirs
Randonneurs	A partir de 350	Vert	Blancs
Motos Classiques		Bleu	Blancs
Girls – 50 – 125 4T - Electriques			

Pour les licences « une manifestation » les numéros seront attribués à partir de 600.

Pour les Inters, le groupe de travail enduro attribuera les numéros de course sur base du classement scratch de l'année précédente.

G : Les motorcycles des pilotes licenciés « une manifestation » devront porter les numéros attribués et fournis par l'organisateur au prix de 3 €.

Art. 0405 Equipement des conducteurs

A : Le port du casque homologué par le code de la route est obligatoire, ainsi que les vêtements appropriés à la pratique de l'Enduro. De plus, le conducteur sera porteur de la carte verte d'assurance, du certificat d'immatriculation, du certificat de conformité et de son permis de conduire. Les documents originaux devront être présentés sur simple demande d'un officiel, pas de photocopies. Le coureur devra signer une déclaration sur l'honneur dont le modèle est repris en annexe du présent règlement. Les casques homologués FIM sont conseillés.

B : Les licenciés 1 manifestation recevront un jeu de numéros de course (autocollants) pour un prix de 3 EUR.

C : Tapis environnemental : l'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire pour tous types de travaux sur la moto. Le club organisateur mettra des tapis à disposition des pilotes licenciés à la journée. Dans le parc de travail, le pilote devra avoir à sa disposition un extincteur homologué.

Le délégué environnement FMB aura la compétence pour juger le bon état du tapis environnement. Il pourra, le cas échéant, obliger le coureur à présenter un autre tapis environnement en bon état.

D. L'utilisation des systèmes 'Tear-off' est interdite. La sanction suivante est prévue : mis hors course.

E : Les dispositions concernant le système de chronométrage sont repris en annexe du présent règlement.

Art. 0406 Engagements

Les participants doivent s'inscrire sur le site <http://www.fmb-bmb.be> au plus tard deux semaines avant l'épreuve. Ce délai peut être modifié par l'organisateur en accord avec le secrétariat FMB-BMB. Ceux qui n'ont pas accès à Internet doivent faire parvenir au secrétariat FMB-BMB leur document d'inscription au plus tard trois semaines avant l'épreuve

Le montant des frais de participation doit parvenir sur le compte de l'organisateur au minimum dix jours ouvrables avant l'épreuve et le paiement officialisera l'inscription à l'épreuve. Le numéro du compte sera indiqué sur chaque formulaire d'inscription.

Les pilotes en retard d'inscription et/ou de paiement se verront automatiquement attribué une heure de départ après les pilotes en ordre d'inscription et de paiement.

Les frais de participation, sous quelque forme que ce soit, sont fixés à 55 € pour les épreuves avec 1 étape spéciale, à 60 € pour les épreuves avec 2 étapes spéciales, à **65 € pour les épreuves avec 3 spéciales et à 70 € pour les épreuves comptant 4 spéciales et plus**, dont 3 € seront restitués à l'équipe belge des 6 jours et 2 € iront au Fond « Promotion du Championnat de Belgique enduro ». S'il s'agit d'une organisation en 2 jours, 5 € seront restitués à l'équipe belge d'Enduro et 3 € au Fond « Promotion du Championnat de Belgique enduro » et le montant de l'engagement sera repris dans le règlement particulier de l'épreuve.

Le droit de participation maximum pour une épreuve de 2 jours sera précisé dans le règlement particulier de l'épreuve et ne pourra jamais être supérieur à 140 euros.

L'engagement est gratuit pour les moins de 18 ans et les **girls**.

Attention : Pour les licenciés à l'année, il n'est plus possible de s'inscrire, ni de payer sur place le jour de l'épreuve. Ils sont donc obligés de s'inscrire et de payer dans les délais prévus. A défaut, interdiction de participer à l'épreuve !!!

Les coureurs licenciés à l'année qui se présentent sur place sans inscription et paiement au préalable ne pourront plus s'inscrire qu'en catégorie loisirs.

Pour les pilotes « une manifestation » **il est fortement conseillé** de s'inscrire à l'avance via le site <http://www.fmb-bmb.be>. A défaut, ils pourront s'inscrire sur place en remplissant correctement et lisiblement le formulaire d'inscription et en signant ce dernier. Dans ce dernier cas, ils pourraient devoir acquitter un supplément de droit d'inscription, si celui-ci est prévu dans le règlement particulier de l'épreuve.

Art. 0407 Formalités

Le pilote louera un transpondeur de la firme RIS auprès du club organisateur. L'horaire de distribution des transpondeurs s'établira comme suit :

Le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30. **Le prix de location du transpondeur est de 10 €**

Une caution pour le transpondeur pourra être demandée au pilote par le club organisateur, pour autant que cela soit spécifié dans le règlement particulier de l'épreuve.
Avant de se présenter au contrôle technique le pilote devra placer son transpondeur sur le côté droit de la fourche avant de sa moto à l'aide du support qu'il aura préalablement acheté au prix de 10 €.

Ensuite, le pilote conduira LUI-MEME son motorcycle au contrôle technique, muni de son autorisation de départ et de son casque HOMOLOGUE (code de la route). Les casques homologués FIM sont conseillés. L'ouverture du contrôle technique sera renseignée dans le règlement particulier qui sera disponible sur le site de la FMB-BMB avec par ordre de priorité Inters, Espoirs, Nationaux, Juniors, Gentlemen, **Experts**, Randonneurs, 50 cc, 125 cc 4 tps, Motos Classiques, les Girls et Electriques.

En cas de non-conformité au Contrôle Technique, le pilote et sa moto reprendront la file d'attente en dernière position de sa catégorie pour une nouvelle inspection après mise en conformité. Une fois les vérifications d'usage et le marquage réalisés, il rentrera sa moto au parc fermé, à l'endroit qui lui sera désigné, et ce, moteur arrêté.

Le parc fermé sera créé à PROXIMITE de la ligne de départ. Il sera clôturé ou délimité par des barrières NADAR ou tout autre moyen disponible. Il y sera aménagé des sas d'entrée et de sortie surveillés par les commissaires.

Dans le parc fermé, **IL EST STRICTEMENT DEFENDU** à un pilote de toucher à sa machine ou à la moto d'un concurrent, sous peine d'exclusion.

Cinq minutes avant son heure de départ le pilote se présentera à l'entrée du parc fermé et sera autorisé à aller chercher sa moto pour se rendre sur la ligne de départ.
Tout pilote se trouvant dans le parc fermé sans autorisation sera exclu de la course.

A la fin de l'épreuve, le pilote restituera le transpondeur à l'endroit où il l'a retiré le matin.
Toutefois l'organisateur pourra récupérer celui-ci à l'arrivée **du dernier tour de liaison du pilote**.

Art. 0408 Parcours

Le parcours sera constitué de tout terrain, petites routes, chemins de campagne ou de sous-bois accessibles et praticables par tous et en tout temps sans aide extérieure. Les bourbiers insondables et les côtes infranchissables sont proscrits. Les passages sur des routes principales ne pourront être qu'exceptionnels et strictement limités. Des contrôles de passage peuvent être prévus. Tout contrôle de passage manqué entraînera la disqualification. **La durée maximum de course est de 9h30. Il est conseillé que la durée de l'épreuve ne soit pas supérieure à 8h30.**

Il est souhaitable que le parcours total et le nombre de tours réservés à chaque catégorie soient établis comme suit:

A : Inters : minimum 160 km, avec un maximum de 5 tours.

B : Nationaux, Juniors et Gentlemen, **Experts** et Espoirs : minimum 120 km, avec un maximum de 4 tours,

C : Randonneurs, Girls, 125 4T, 50cc, Motos Classiques Open et Electriques: minimum 80 km, avec un maximum de 3 tours

D : Le règlement particulier définira le kilométrage et le nombre de tours.

Un minimum de 2 tours est requis pour toutes les catégories.

La signalisation se fera au moyen de flèches et, de façon complémentaire, de poudre bleue placée **DU COTE DROIT** du chemin à suivre. Le mode de signalisation sera exposé au départ. Tout pilote s'écartant par mégarde du chemin devra le reprendre là où il l'a quitté, sous peine de mise hors course ou disqualification. Le fait de rouler en sens contraire du parcours ou en dehors des limites prévues entraîne la mise hors course.

Le parcours ne pourra être modifié après le passage du premier concurrent **d'une même catégorie**. Sauf en cas de force majeure, la direction de course, en accord avec l'organisateur, peut réduire le kilométrage de l'épreuve et/ou modifier le parcours. Cette décision maintiendra le mécanisme du classement de l'épreuve, ainsi que celui du Championnat de Belgique.

Art. 0409 Procédure de départs

A : Départs à partir de 9h30 heures précises sauf règlement particulier.

B : Les départs seront donnés dès 09h30 dans l'ordre suivant :

Les Inters et Espoirs, les Nationaux, les Gentlemen, les Experts, les Juniors, les Randonneurs, les 50cc, les Girls, les motos classiques et enfin les électriques.

Toutes les catégories partiront en fonction du classement scratch de l'épreuve précédente.

Pour la première épreuve du championnat 2014, les départs seront donnés en fonction du classement scratch du championnat de Belgique 2013.

Les pilotes n'ayant pas été classés à l'épreuve précédente, ainsi que les retardataires au niveau inscriptions et paiement, se verront attribuer une heure de départ après les autres pilotes de leur catégorie.

Cet horaire pourra être modifié, en accord avec le Directeur de Course, et suivant le nombre d'inscriptions dans chacune des catégories.

C : Les départs seront donnés de minute en minute, MOTEUR ARRETE, par groupes de deux, trois ou quatre conducteurs suivant les besoins de l'organisation.

D : Le pilote poussera sa moto hors du parc fermé, MOTEUR ARRETE, jusqu'à la ligne de départ.

Une carte de pointage **sera remise à l'entrée du parc fermé 5 minutes avant son heure idéale de départ.**

Tout conducteur se présentant 31 minutes après son heure idéale sera interdit de départ.

E : Au départ de l'épreuve, les pilotes recevront le signal de départ à l'heure exacte prévue pour chacun d'eux. Dans la minute qui suit le signal de départ, le pilote devra mettre son moteur en marche sur la ligne de départ et traverser sous l'impulsion de son moteur une deuxième ligne placée 20 mètres après la ligne de départ.

Les pilotes qui seront dans l'incapacité de démarrer leur moteur dans le temps imparti d'une minute accordée pourront mettre leur motocycle en marche de la façon qu'ils le désirent mais sans aide extérieure (sauf aval du commissaire présent au départ). Toutefois ils seront pénalisés de 10 secondes.

Les pilotes qui arriveront sur la ligne départ en retard par rapport à leur heure idéale de départ se verront pénalisé d'une minute par minute de retard. Pour ces pilotes, la minute dans laquelle ils arriveront sur la ligne de départ sera considérée comme nouvelle heure de départ.

En aucun cas, un pilote ne pourra franchir la ligne de départ avant son heure de départ idéale. L'axe de roue avant faisant foi.

F : La mise en marche du moteur dans le parc fermé avant l'ordre de départ, **de même que prendre le départ sans phare allumé** entraînera une pénalité de 10 secondes.

Art. 0410 Mécanisme d'un enduro

Le Directeur de Course validera sur place un temps imparti idéal calculé par l'organisateur. En fonction des conditions atmosphériques et/ou des difficultés du parcours le jour de l'épreuve, le directeur de course pourra adapter les temps, et dans ce cas le délai de mise hors course pourra être adapté.

L'organisateur a la faculté d'organiser une spéciale supplémentaire à la fin du dernier tour, pour autant qu'elle soit avalisée par le Directeur de Course et que les pilotes en soient informés via le tableau d'affichage ou via le règlement particulier.

Les temps impartis devront être affichés à l'inscription.

Remarque : en cas d'un mécanisme d'Enduro sur 2 jours le règlement particulier détermine les modalités de l'épreuve.

Les étapes spéciales ainsi que les contrôles horaires seront chronométrés/enregistrés via le signal du transpondeur de la firme RIS.

Les CP seront pointés sur une carte de pointage remise le matin au départ. Une deuxième carte de pointage pourra être remise au départ d'un nouveau tour si cela s'avère nécessaire.

Le pilote est seul responsable de son transpondeur. Tout coureur qui perd ou endommage son transpondeur peut continuer sa course à la condition de signaler la perte aux contrôles horaires **et/ou en entrée ou sortie de spéciale.**

A la fin de son tour, il devra faire le nécessaire pour se procurer un nouveau transpondeur auprès du bureau de calcul et ce moyennant une nouvelle location et éventuellement d'une nouvelle caution.

En aucun cas, il ne pourra reprendre le départ d'un nouveau tour sans un transpondeur. Son classement ne sera validé qu'après vérification des différents pointages aux CH et CP. Les frais liés à la perte ou à la détérioration du transpondeur seront à la charge exclusive du pilote.

1. Pénalités

Chaque section entre deux contrôles horaires constitue une épreuve en elle-même. Les coureurs qui ne respectent pas le temps alloué entre deux contrôles horaires seront pénalisés d'1 minute par minute d'avance ou de retard sur le temps prévu, ceci en fonction de l'heure enregistrée lors de leur passage au contrôle horaire.

2. Etape Spéciale

Le temps de départ sera pris (transpondeur et/ou cellule) sur la 2^{ème} ligne indiquée par un panneau vert ou start. Chaque pilote sera obligé de s'arrêter à la ligne de départ de l'étape spéciale pour identification et de nettoyer ses numéros. Le chronométrateur lui donnera le signe de départ. En fin d'étape spéciale, le coureur devra s'arrêter au-delà du panneau rouge ou finish pour s'assurer de la bonne lecture de son numéro par le chronométrage. Le coureur est responsable de cette bonne lecture.

Il est obligatoire que le directeur de course, son adjoint ou Marshal reconnaisse et vérifie l'étape spéciale et donne ses remarques au plus tard à 15h00 la veille de l'Enduro. Ceci afin de permettre au club organisateur de réaliser les adaptations requises.

Toutes les spéciales seront chronométrées, sauf avis contraire du Directeur de Course.

Drapeau jaune: Lorsqu'il est présenté "immobile" : danger sur cette section de piste Il est interdit de dépasser. Lorsqu'il est présenté "agité", le danger est plus imminent et les coureurs doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser.

En cas de contestation, la liste de contrôle et la bande papier du chronomètre (avec les temps, heures, minutes, secondes) feront foi.

3. Super Spéciale

Lors de la dernière épreuve du championnat, une Super Spéciale peut être organisée. Cette épreuve sera de type motocross. Après le dernier contrôle horaire de la journée, tous les motocycles seront placés dans un Parc Fermé en attendant le départ de la Super Spéciale. Il n'y aura pas de contrôle horaire de "pré-finish" avant le dernier contrôle horaire. Le dernier contrôle horaire sera un contrôle avec assistance. Si un coureur arrive en retard au dernier contrôle horaire du jour, il pourra être transféré dans un autre groupe. Les coureurs de chaque groupe auront accès à leurs motocycles 5 minutes avant le départ. Le départ de la course sera donné avec le moteur en marche sur une même ligne type motocross. Les coureurs seront autorisés à choisir leur propre position sur la ligne de départ conformément à leur classement provisoire du championnat de Belgique de l'année en cours.

Aucune tolérance ne sera accordée aux coureurs qui arriveront en retard sur la ligne de départ. Le lieu pour la Super Spéciale doit être un circuit fermé.

Le nombre de tours sera défini dans le règlement particulier selon les catégories.

Le chronométrage se fera au 1/100 de seconde. A la fin du nombre des tours prescrits par le coureur de tête, le drapeau à damiers sera montré. A partir du moment où le vainqueur passe le drapeau à damiers, les autres coureurs auront 10 minutes pour finir le tour qu'ils sont en train de parcourir, après quoi la course sera finie.

Les coureurs qui ne finissent pas le nombre de tours prescrits seront pénalisés de 1 minute pour chaque tour non complété, plus le temps du dernier coureur classé dans la même classe. La conduite en sens inverse sur le circuit entraînera la disqualification.

Dans le cas ou plus d'une catégorie rouleraient sur une même manche, le classement sera établi en fonction du nombre de tour accompli, et du temps de chaque pilote d'une même catégorie.

4. Sonomètre

Si le bruit d'échappement constaté par la Technique ou signalé par le pilote à la technique est non conforme, 30 minutes seront accordées (en fin de tour au parc de ravitaillement) sans pénalité pour réparation en plus des 10 minutes prévues pour le ravitaillement. A la fin du temps prévu pour la réparation, le contrôle du motorcycle devra être conforme. En cas de non-réparation, le pilote sera disqualifié immédiatement pour la journée. Pour une organisation de plusieurs jours, le pilote doit présenter la moto « réparée » au contrôle sonomètre avant de la rentrer au parc fermé.

5. Contrôle horaire

Le contrôle horaire sera signalé par un drapeau blanc situé 50 mètres avant le drapeau jaune. Un panneau d'affichage avec l'heure synchronisée et une boucle de chronométrage seront placés au drapeau jaune. Dès que le pilote passe devant le drapeau jaune et la boucle de chronométrage, il continuera jusqu'à la table de contrôle et présentera au préposé sa carte de pointage qui la pointera. 30 minutes de retard sur l'ensemble de l'épreuve : disqualification (soit 30 minutes après l'heure d'arrivée idéale).

Les pilotes devront s'assurer du bon pointage aux CH. L'heure enregistrée = l'heure de départ du tronçon suivant.

Le dernier contrôle horaire de la journée devra être franchi (même anticipativement sans pénalité) par le pilote et sa moto. En fin d'épreuve, au dernier contrôle horaire de la journée, le Directeur de Course pourra exiger la mise en parc fermé (maximum 30 minutes) d'une ou plusieurs motorcycles. Le ravitaillement est formellement interdit au contrôle horaire sauf avis contraire de la direction de course. L'entrée au CH devra rester accessible pendant toute l'épreuve, pas de moto stationnée devant les drapeaux jaunes.

Les préposés au CH et CP devront à chaque contrôle remplir les feuilles minutées afin de pouvoir confirmer le passage des concurrents. Ces feuilles et **les cartes de pointage** serviront de base en cas de contestation.

Exemples

	1 ^{er} tronçon : 35'	2 ^{eme} tronçon : 39'	3 ^{eme} tronçon : 46'	
Heure de départ	Heure enregistrée	Heure enregistrée	Heure enregistrée	Pénalité
10h00	10h35	11h14	12h00	0
10h00	10h36 (1)	11h15	12h01	1
10h00	10h34 (1)	11h13	11h59	1
10h00	10h34 (1)	11h14 (1)	12h00	2
10h00	10h40 (5)	11h23 (4)	12h09	9
10h00	11h00 (25)	11h30 (9)	12h15 (1)	35' = HC
10h00	11h00 (25)	11h39	12h45 (10)	35' = HC

ATTENTION

La première perte du carton de pointage n'entraînera pas de pénalité.

Si un pilote perd pour la deuxième fois son carton de pointage, il se verra infligé une pénalité d'une minute.

En cas de perte supplémentaire de son carton de pointage, le pilote sera mit HORS COURSE.

En cas de perte ou de non restitution du transpondeur en bon état à la fin de l'épreuve, tout pilote se verra contraint de rembourser le **transpondeur (250 euros)** auprès de la firme RIS ou du club organisateur.

Tout pilote n'ayant pas restitué ou acquitté le montant demandé pour son transpondeur se verra interdit de départ à l'épreuve suivante. Et ce jusqu'à apurement de sa dette.

6. Parc de travail

L'utilisation du tapis environnement est obligatoire aux endroits où l'organisateur autorise l'assistance et le ravitaillement en carburant. L'organisateur devra aménager au départ un parc de travail avec une zone réservée aux réparations de l'échappement. Celui-ci sera délimité par des barrières NADAR ou clôtures plastifiées. Dans ce parc, chaque pilote pourra se faire aider par l'assistance qui aura le droit de :

- Donner et recevoir les outils.
- Gonfler les pneus et vérifier la pression.
- Ravitailler en carburant.
- Aider au remplissage du système de refroidissement ainsi que lors de la vidange des circuits hydrauliques.
- Aider au changement d'huile moteur et boîte de vitesse (vider ou remplir).

Toute autre intervention doit se faire par le pilote lui-même.

Le pilote qui abandonne des débris dans le parc fermé se verra infliger une amende de 25 €.

La non utilisation du tapis environnemental entraînera une pénalité sportive de 5 minutes, et une pénalité financière de 25 € perçue directement par la fédération.

Dans le parc il est permis de circuler moteur en marche mais à allure modérée.

Art. 0412 Concours individuels d'un Enduro

Il y aura au maximum **23** concours individuels, à savoir :

Inters	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Scratch
Espoirs	Groupe 1	Groupe 2 + 3		Scratch
Nationaux	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Scratch
Juniors	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Scratch
Gentlemen :	Toutes cylindrées groupées			
Experts	Toutes cylindrées groupées			
Randonneurs :	Toutes cylindrées groupées			
50 cc	50 cc			
Girls	Toutes cylindrées groupées			
125 4T :	125cc 4 temps			
Motos Electrique	Toutes puissances groupées			
Motos classiques	Toutes cylindrées groupées			

Les classements de l'épreuve seront établis, toutes licences confondues, en fonction des pénalités additionnées au temps total réalisé dans les étapes spéciales. En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du temps total réalisé dans les étapes spéciales. Si l'ex aequo subsiste toujours, le résultat de la dernière étape spéciale sera déterminant.

Art. 0413 Récompenses

Les récompenses devront consister uniquement en coupes, médailles, diplômes. Il est obligatoire pour les organisateurs de prévoir une récompense pour les trois premiers de chaque concours.

Art. 0414 Signification des drapeaux

Blanc: placé à 50m avant le Contrôle Horaire

Jaune: placé à l'entrée du Contrôle Horaire

Bleu: placé à 50m avant le Contrôle de Passage.

Vert (panneau): Départ étape spéciale.

Rouge et/ou damier (panneau) : Fin étape spéciale.

Art. 0415 Championnat de Belgique

Les épreuves entrant en ligne de compte pour le championnat de Belgique doivent avoir lieu de JOUR. Seuls les pilotes licenciés à l'année entrent en ligne de compte pour leur établissement. Le Championnat de Belgique est composé d'épreuves organisées sur le territoire belge. Il peut être complété par d'autres organisations hors frontière. Les étapes spéciales des épreuves d'Enduro retenues pour le Championnat de Belgique doivent être chronométrées par des chronométreurs officiels reconnus par la FMB. Il est créé un titre de champion de Belgique dans les groupes & catégories suivantes :

Inter E1	Inter E2	Inter E3	Inter scratch
Espoir E1	Espoir E2/E3		Espoir scratch
Nationaux E1	Nationaux E2	Nationaux E3	Nationaux scratch
Juniors E1	Juniors E2	Juniors E3	Juniors scratch
Gentlemen			
Experts			
Randonneurs			
50 cc			
Girls			
Motos classiques			
Electriques			
125 4Temps			

Un titre de Champion de Belgique n'est attribué qu'à la condition que :

- 3 coureurs ou plus figurent dans le classement final considéré ;
- 3 épreuves au moins entrent en ligne de compte dans le classement considéré.

Si une de ces conditions n'est pas remplie, un titre de meilleur pilote est décerné

Lors de chaque épreuve des points sont attribués au 20 premiers classés selon la dévolution suivante : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 (par jour).

Si l'épreuve se déroule sur plus d'un jour les points sont attribués sur le classement de chaque jour. Toutes les épreuves figurant au calendrier entrent en ligne de compte pour les championnats, pour autant qu'elle soit inscrite au calendrier deux mois avant la date de l'organisation. En cas d'un report d'une épreuve déjà inscrite au calendrier, ce délai de deux mois ne doit pas être respecté pour que l'épreuve compte pour le championnat de Belgique. **Après l'établissement du calendrier, toute nouvelle demande de date devra être soumise au bureau de la commission sportive et avec l'avis du groupe de travail enduro.**

En cas d'ex aequo à la fin d'un championnat les pilotes seront départagés à la majorité des meilleures places. Si l'ex aequo subsiste, il sera tranché dans l'ordre, par la meilleure place lors de la dernière manche et le dernier résultat comptant pour le Championnat en question, ou dans la pénultième ou dans l'antépénultième.

En cas de concordance de date entre une épreuve du championnat de Belgique et une manche du championnat du monde et/ou Européen, la manche Belge aura la priorité lors de l'élaboration du classement final du championnat de Belgique 2014.

En d'autres termes, toutes les épreuves d'enduro FMB 2014 entreront en ligne de compte lors de l'élaboration du classement final du Championnat de Belgique d'enduro 2014 et ce pour toutes les catégories.

Promotion obligatoire des pilotes pour 2015 :

Les 5 premiers Randonneurs montent en Juniors ou **Espoirs en fonction de l'âge (24 ans).**

Les **10** premiers Juniors du scratch montent en Nationaux.

Les **3** premiers Nationaux du scratch montent en Inters.

Le 1er Espoir au scratch monte en Inter.

Les autres pilotes classés au championnat de Belgique d'enduro 2014 auront le libre choix de monter de catégorie. La promotion pour un pilote de plus de 45 ans sera délibérée par le groupe de travail.

En cas d'ex aequo à la fin du championnat, les pilotes seront départagés à la majorité des meilleures places.

Si l'ex aequo subsiste, ils seront départagés dans l'ordre : par la meilleure place dans le dernier résultat comptant pour le Championnat en question, ou dans la pénultième ou dans l'antépénultième manche.

Changement de catégorie:

A : Avant le début de la saison :

Vers catégorie supérieure: à la demande du pilote ou imposé par le Groupe de travail Enduro

Vers catégorie inférieure: avis du Groupe de travail Enduro

B : Pendant la saison:

Vers catégorie supérieure: à la demande du pilote ou imposé par le Groupe de travail Enduro

Vers catégorie inférieure: avis du Groupe de travail Enduro

Tout changement de groupe à la demande du pilote sera autorisé moyennant adaptation de la licence auprès du secrétariat de la fédération affiliée concernée jusqu'au plus tard le lundi précédent l'épreuve et moyennant paiement des frais administratifs. Pour les délais et coûts, s'adresser à votre fédération affiliée. Un pilote ne peut concourir que pour un championnat par saison. Au moment de son changement de catégorie, il devra confirmer son choix.

Art. 0416 Conduite

Toute conduite considérée comme dangereuse pourra entraîner la disqualification du pilote de l'épreuve. Tout pilote ne portant pas secours à un pilote blessé sera suspendu pour la saison. Si, après vérification, il s'avère qu'un pilote a reçu des pénalités et que celles-ci sont la conséquence directe de l'aide apportée à un pilote blessé, ces pénalités seront automatiquement supprimées, pour autant que le pilote pénalisé vienne le signaler au directeur de course le plus tôt possible (avant l'affichage des résultats officiels de l'épreuve).

Les pilotes doivent se conformer au code de la route en vigueur ainsi qu'à la signalisation mise en place par l'organisateur. Tout coureur qui, après enquête, est reconnu coupable d'une infraction à ce code ou cette signalisation sera disqualifié.

Un speed gun **et/ou un panneau d'info vitesse** pourra être utilisé par un officiel pour contrôler la vitesse. Aucun appel n'est possible contre le résultat de ce contrôle.

Seul un officiel pourra établir un rapport d'infraction. Ce rapport devra indiquer la date, l'heure, le lieu de l'infraction, le nom de l'épreuve et être signé par l'officiel ayant procédé au constat. La liste des officiels sera incluse dans le Règlement particulier et celui-ci sera affichée au départ de chaque épreuve.

Art. 0417 Responsabilité Pilote

Chaque pilote participant à une épreuve qui, délibérément, causerait un dommage à un délégué en service et/ou à des membres de l'organisation peut se voir infliger sur place par le Directeur de Course une amende de 100 € maximum. Cette sanction peut être infligée uniquement si le responsable (pilote) a été invité par le Jury formé sur place qui instruira à charge et décharge afin de lui permettre de donner sa version des faits.

Le pilote est responsable pour les agissements de son entourage. Le Directeur de Course pourra infliger une sanction s'il juge nécessaire.

Art. 0418 Jury

Lors d'épreuves nationales et internationales un Jury peut être formé qui se réunira pour autant que les circonstances le rendent nécessaire. La tâche particulière de ce Jury sera celle d'un tribunal de

première instance destiné à juger les incidents qui prennent place pendant la manifestation. Le Jury est convoqué par le Directeur de course.

Composition : Président : Directeur de Course

Secrétaire : Secrétaire de l'organisation

Membres : Premier et deuxième adjoint présents + commissaire d'organisation.

Membres éventuellement présents de la Commission Sportive : Président Sportif FMB Vice-président Commission Sportive, Coordinateur Enduro. Le Président du Jury (directeur de course) ne peut prendre part aux votes éventuels, il devra pourtant prendre position en cas de parité des voix.

Le secrétaire n'a jamais droit de vote, il est chargé de la rédaction du procès-verbal qu'il remettra au directeur de course, après approbation des membres. Le directeur de course transmettra ce procès-verbal à la C.S.N. avec son propre rapport. Le rapport de la séance du jury doit mentionner tous les points traités et en particulier tous les renseignements nécessaires afférents aux décisions prises concernant les réclamations, et si nécessaire donner un rapport circonstancié des accidents.

Art. 0419 Réclamations - Vérifications - Sanctions - Frais de démontage

Cette procédure est prévue dans le Code Disciplinaire de la FMB.

Art. 0420 Accidents corporels lors de l'épreuve

Tout pilote blessé lors de l'épreuve doit obligatoirement être examiné le jour-même par le responsable du service médical de l'organisation.

ANNEXE 1

RECAPITULATIF DES PENALITES SAISONS ENDURO 2014

(voir règlement pour les textes complets)

SUR L'ITINERAIRE	
Sortir volontairement du parcours	Disqualification
Passer en dehors d'une section banderolée	Disqualification
Sortir du chemin balisé par des piquets, cordes ou banderoles	Disqualification
Emprunter le circuit à contre sens	Disqualification
Ne pas respecter les règles de circulation et/ou consignes de l'organisateur	Disqualification + Arrêt immédiat
Conduite dangereuse et/ou refus d'assistance à un blessé	Disqualification + poursuites légales
Niveau sonore excessif de l'échappement	Voir article 0410 point 4
CONTRÔLE TECHNIQUE	
Machine non conforme au règlement ou non présentée	Pilote refusé au départ
Niveau sonore de l'échappement non conforme	Pilote refusé au départ
Changement de machine	Disqualification
Absence du marquage du CT	Disqualification
Fraude de cylindrée	Disqualification + sanction du bureau
PARC FERME	
Pilote prit ou assistance prise à fumer	Disqualification
Mise marche du moteur	Pénalité de 10 secondes
Travailler ou ravitailler sur la machine	Disqualification
Présence du pilote et/ou assistant(s) dans le parc fermé sans autorisation de la CS	Disqualification
PARC DE TRAVAIL	
Pilote prit ou assistance prise à fumer	Disqualification
Travailler sur une machine sans tapis environnemental	5 minutes de pénalité
RAVITAILLEMENT	
Moteur en marche	Disqualification
Non autorisé sur le parcours	Disqualification
Récipient supplémentaire pour le transport d'essence	Disqualification
Travailler sur une machine sans tapis environnemental	5 minutes de pénalité
AIDE EXTERIEURE	
Non autorisée et contraire au règlement	Disqualification
DEPART	
Retard de plus de 30 minutes	Hors course
Mise en marche du moteur dans la zone de départ avant le signal de départ	10 secondes de pénalité
Se présenter en retard au départ	60 secondes/minutes de retard
Démarrer sans phare	10 secondes de pénalité
CONTROLES	
Manquer un contrôle horaire ou de passage	Disqualification

Modifier un contrôle horaire ou de passage sur la carte de pointage	Hors course + sanction Bureau CSN
Ne pas être pointé à un CH	Hors course
SPECIALES	
Couper volontairement le balisage de la piste	Disqualification
Ne pas reprendre la piste à l'endroit ou on l'a quittée	1 minute de pénalité
Reconnaître les spéciales autrement qu'à pied avant, pendant ou après l'épreuve	Disqualification
PENDANT L'EPREUVE	
Absence d'une pièce marquée au CT	Disqualification
Motocycle remplacé	Disqualification
Niveau sonore de l'échappement excessif	Voir article 0410 point 4
Manque de respect d'un officiel et/ou organisateur par le pilote ou son entourage	Disqualification + sanction de la CSN
Utilisation du tear off	Mise hors course
Perte du transpondeur.	1 ^{ere} fois : 1 minute de pénalité + location nouveau transpondeur + frais de remboursement : 250 € 2 ^{ème} fois : Mise hors course + frais de remboursement : 250 €
Perte du carton de pointage	1 ^{ere} fois : Pas de pénalité. 2 ^{ème} fois : 1 minute 3 ^{ème} fois : Mise hors course.
FIN DE LA COURSE	
Mise de la machine dans le parc fermé moteur en marche	Disqualification
Sortir du parc fermé moteur en marche	10 secondes de pénalité
Ne pas restituer le transpondeur en bon état.	Frais de remboursement : 250 €